



Canabis au volant récidive

Par **caramellulu**, le **03/01/2014** à **11:05**

Bonjour

Je viens vous solliciter pour être informé des risques qu'encourent mon amis POUR avoir été dépister positif au test salivaire .

Pour commencer je tiens à préciser que le contrôle a été effectué, alors que mon ami n'a commis aucune infraction au code de la route, il a été suivi en voiture.

Ma question est la suivante?

Le test salivaire est un test qui peut être utiliser à chaque contrôle ?

Donc, mon ami est emmener à l'hôpital ou il procède à une prise de sang. Il repart sans son véhicule car le permis lui est retiré sur le champ.

Tant qu'aucune décision de justice a été prononcé mon ami peut il continuer à conduire ?

Dans cette affaire, je tiens à préciser que c'est la 2eme fois qu'il est positif au cannabis lors de la 1ere affaire il a eu un retrait immédiat car il lui restez 6 point sur son permis et il a du le repasser.

Aujourd'hui n'ayant commis aucune infraction il bénéficie d'un permis à 8 points . D'après vous que risque t'il ?

Il travaille depuis 15 ans dans une entreprise et il va avoir besoin de son permis pour travailler .

En attendant d'avoir un avis sur les questions posées je tiens à vous remercier d'avance sur

le temps que vous allez passer à essayer de me répondre .

Cordialement